



Rédacteur : Nathalie RENON

Séance du 29 juin 2017

Le 29 juin 2017 à 20h30, le conseil municipal de la commune de Villars Saint Georges s'est réuni au lieu habituel de ses séances en salle de Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ZEISSER, Maire, après convocation légale du 21 juin 2017.

Etaient présents :

Mmes RENON Nathalie, LEFRANC Sandrine,
MM. ZEISSER Jean-Claude, PETETIN Pascal, PATUROT Léon,
AUBERT Damien BOUCTON Hervé, LEGAIN Damien, MAUFROY Jean-Marc,

Absent :

BOUCON Samuel qui a donné procuration a PETETIN Pascal,
MIGNOT Daniel.

Ordre du jour

- Vente de terrain à M.Pierre DELIOT
 - Transfert eau et assainissement
 - Vente lot de bois à M.COURVILLE
 - Aménagement place ERP gîte
 - CR diagnostic éclairage public
-

Vente d'une parcelle de terrain communal

Monsieur le Maire explique que l'Entreprise DELIOT TP, souhaite acheter une parcelle communale, référence cadastrale ZE 10, pour faire un dépôt de terre et de cailloux.

Monsieur le Maire demande qu'il s'engage sur l'acte notarié, de ne pas construire de bâtiment ou autres structures.

La parcelle est boisée, une évaluation du volume de bois a été effectuée, Monsieur le Maire propose un prix total, de 2000€ TTC.

Les frais étant à la charge de l'acheteur

L'exposé entendu, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres par 10 voix pour, et autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations qui s'imposent.

Transfert Eau et Assainissement

Il a été décidé en 2015 de mener une réflexion portant sur le transfert à la CAGB des compétences Eau et Assainissement, avec objectif de mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018. Il revient ensuite à chaque conseil municipal d'approuver ou non la décision.

Le Maire propose un accord avec la CAGB pour transmettre les compétences Eau et Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2018.

La délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

Vente d'un lot de bois

Monsieur le Maire explique que lors du conseil municipal du 03 novembre 2016, il a été décidé de mettre en vente deux lots de bois (chablis) par soumission cacheté. Le lot numéro un a obtenu une seule offre au prix de 7 Euros du stère, soumission faite par M. Courville. Après cubage effectué par Monsieur le Maire et le Président de la commission des bois, le volume est de 43 stères qui seront donc facturés au prix de 7,00€ le stère.

Un titre de recette de 301 euros sera établi au soumissionnaire.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres par 10 voix pour, et autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations qui s'imposent.

Aménagement place ERP au gîte

Plusieurs solutions sont à l'étude, soit une place de parking pour handicapé au plus près de la rampe d'accès au gîte pour un coût de 3300 euros HT environ, soit un aménagement plus complet avec emplacement pour une dizaine de voiture pour un coût de plus ou moins 6500 euros HT. La solution la moins onéreuse devrait être retenue.

Diagnostic de l'éclairage public

Pour une remise en conformité complète, les travaux sont chiffrés à 32 270€ HT.

Le conseil municipal donne un accord de principe, à condition que le pourcentage des subventions soit conséquent.

Divers

La carte jeune est supprimée pour l'année 2017/2018, et ceci suite aux difficultés budgétaires, difficultés qui nous ont amenés également à supprimer les jouets de Noël des enfants et le repas des anciens.

Vente de grume, l'ONF a estimé les bois à 51m³, Monsieur le Maire explique que la recette ne sera pas importante.

La séance est levée à 22h15

RENON Nathalie
Secrétaire de séance